

Procédure de mise en œuvre des

Visites Eau Énergie

Service Départemental d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

-SDIME-

Dans le cadre de son Service Départemental d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie, le Département du Finistère finance un programme d'actions visant la massification du repérage des ménages en situation de vulnérabilité énergétique, la réalisation de visites sociotechniques à domicile et l'orientation vers les acteurs locaux à même de proposer des solutions pérennes et adaptées. Le périmètre d'intervention du SDIME s'étend à tout le territoire finistérien hors Brest métropole, qui pilote son propre dispositif.

Un programme en direction des plus fragiles

Les visites eau énergie -VEE- s'adressent aux ménages locataires ou propriétaires occupants, éligibles au plafond dérogatoire du Fonds de solidarité pour le logement du CD29 et pour lesquels ont été détectés :

- Des difficultés récurrentes dans le paiement des factures d'eau et/ou d'énergie,
- Un inconfort thermique (froid ressenti, restriction de chauffage, humidité du logement, présence de moisissures...)
- Des consommations inhabituelles ou incohérentes au regard du logement et de la composition familiale,

Les objectifs

- Détecter les causes d'inconfort et/ou de surconsommation,
- Repérer les logements énergivores nécessitant des travaux de rénovation énergétique,
- Sensibiliser aux éco-gestes (remise de petit matériel pour les économies d'eau/d'énergie),
- Informer sur les différentes aides mobilisables (financières, accompagnement technique, juridique ou social...) et les orientations possibles

Mise en œuvre du programme

1 / Le repérage des ménages

Le repérage des ménages en situation de précarité énergétique nécessite l'implication de nombreux acteurs locaux confrontés à la problématique dans le cadre de leur activité professionnelle. Le programme s'appuie notamment sur l'expertise de ces donneurs d'alerte potentiels. Une liste des partenaires -hors services départementaux- sensibilisés et formés au dispositif a été établie :

Les CCAS/CIAS, les opérateurs d'Accompagnement social lié au logement, l'UDAF, l'ATP, les Missions locales, la CAF, la MSA, la CLCV, les PIMMS, l'ADIL, les bailleurs sociaux, les CLIC et les services sociaux hospitaliers.

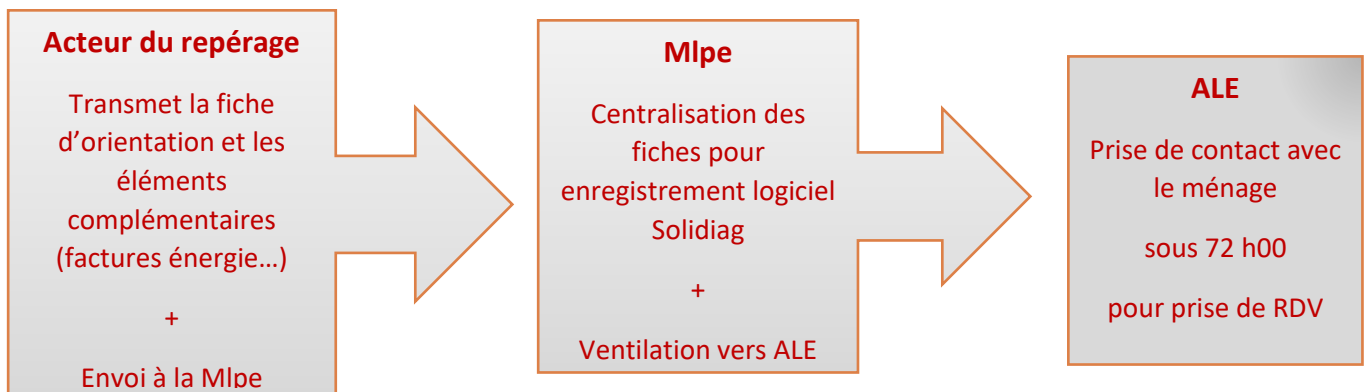
D'autres acteurs majeurs du dispositif :

- les services du Département
- les agences locales de l'énergie : Alecob, Héol, Ener'gence-
- le ménage lui-même -*Une plaquette d'information sur le dispositif est systématiquement transmise aux ménages bénéficiaires d'une aide énergie du Fonds de solidarité logement-*

Une fiche d'orientation- annexée au présent document- comportant les éléments nécessaires à l'examen de la demande est disponible sur l'espace collaboratif dédié à la thématique. Ce document une fois complété est à transmettre à la Mission lutte contre la précarité énergétique par courriel - mlpe@finistere.fr - accompagné des éventuelles factures d'eau et/ou d'énergie du ménage. À réception du dossier, une demande d'intervention est formulée auprès de l'agence locale de l'énergie -ALE- territorialement compétente.

Lorsque la demande de visite émane des services du Département, un enregistrement dans le logiciel métier -IODAS- sera réalisé (procédure inchangée.)

D'autres professionnels ou bénévoles sont susceptibles de rencontrer des ménages en situation de précarité énergétique. Ils peuvent réorienter ces personnes vers l'ensemble des acteurs prélistés ou auprès de la Mission lutte contre la précarité énergétique.



2 / La visite à domicile

A réception de la demande, l'opérateur prend contact avec le ménage sous 72h00 pour planifier la visite dès que possible. Lorsque la situation le justifie, la visite peut être réalisée en binôme avec le professionnel à l'origine de la demande. La visite eau énergie nécessite une disponibilité du ménage de 2 à 3 heures. Ce temps d'échange ambitionne :

- L'analyse des factures d'eau/d'énergie avec le ménage (abonnement, chèque énergie...)
- Une discussion avec le ménage sur ses habitudes de vie, utilisation des équipements...
- L'évaluation globale du bâti (performance énergétique et sécurité)
- La vérification de la performance énergétique des équipements du logement
- La remise de petits matériels pour favoriser les économies d'eau/d'énergie (ampoules, multiprises, programmateur, thermomètre...)
- Une information sur les éco gestes

3/ Le rapport « technique » et le rapport « ménage »

À l'issue de l'intervention, les informations recueillies auprès du ménage et les préconisations sont saisies par le chargé de visite dans le logiciel de diagnostic de la précarité énergétique -Solidiag. Ces éléments constituent la base :

- du rapport « ménage »
- du rapport « technique »
- des orientations vers les acteurs relais

a) Le rapport « ménage » est transmis au ménage suite à la visite, afin de lui proposer un document écrit récapitulant la situation initiale, les propositions d'éco gestes, les petits équipements installés ainsi que les préconisations qui pourront faire l'objet d'un suivi. Il comprend un descriptif de la situation du ménage et du logement, le bilan des consommations et les économies possibles, les partenaires sollicités pour un accompagnement à plus long terme (notamment sur la rénovation ou l'accompagnement social).

Ce rapport est remis au ménage en présentiel ou transmis par voie postale. Lorsque le document est envoyé par courrier, le chargé de visite s'assure de sa bonne réception et s'enquière des intentions du ménage à l'occasion d'un appel téléphonique -sous 8 jours. Une copie du rapport de visite est transmise :

- au conseiller logement territorialement compétent -situation repérée et orientée vers une VEE par les services du Département ou situation particulière-
- à la Mission lutte contre la précarité énergétique
- au donneur d'alerte -si demande formulée via la fiche d'orientation

b) Le rapport « technique » est généré à partir des données relevées lors de la visite. Il est destiné à être transmis aux bailleurs ou aux acteurs relais qui suivront le ménage après l'intervention des chargés de visite à domicile. Plus succinct que le rapport « ménage », il comprend un descriptif de la situation du ménage et du logement, le bilan des consommations et les économies possibles, les partenaires sollicités pour un accompagnement à plus long terme (notamment projet de rénovation ou d'accompagnement social).

Dans tous les cas, l'accord du ménage est requis.

4/ Les préconisations types

Préconisations	Solutions possibles	Action du chargé de visite
<p>Achat d'équipement électroménager (réfrigérateur, congélateur, lave-linge...)</p> <p>Achat petit matériel d'économie eau énergie (ampoules, boudins de portes, réflecteurs de chaleur, ...)</p>	<p>Aide à la Maîtrise et aux Économies d'Énergie -AMEE- du Département</p>	<p>Orientation vers CDAS pour AMEE si ASD référente.</p> <p>Instruction de la demande d'aide financière possible aussi par le ménage, le chargé de visite en VEE+, le partenaire (CBB, ATP, UDAF, CCAS...)</p>
<p>Financement de petits travaux et de travaux de rénovation énergétique jusqu'à 2000€</p>	<p>Aide à la Maîtrise et aux Économies d'Énergie -AMEE- du Département</p>	<p>Orientation vers CDAS pour AMEE si ASD référente.</p> <p>Instruction de la demande d'aide financière possible aussi par le ménage, le chargé de visite en VEE+, le partenaire (CBB, ATP, UDAF, CCAS...)</p>
<p>Réalisation de petits travaux et de travaux de rénovation énergétique / ménages en difficultés de mobilisation</p>	<p>Accompagnement sur des démarches simples de travaux</p>	<p>Orientation accompagnement socio technique de premier niveau par Compagnons Bâisseurs de Bretagne</p>
<p>Réalisation de travaux de rénovation énergétique plus importants</p>	<p>Aides de l'ANAH Aide Rénover son logement du Département</p>	<p>Orientation opérateur habitat territorialement compétent</p>
<p>Réalisation de petits travaux à effectuer rapidement ou de travaux d'urgence</p>	<p>Du petit dépannage aux travaux d'attente situation habitat indigne</p>	<p>Orientation Compagnons Bâisseurs de Bretagne (hors Pays de Morlaix), intervention technique inférieure à 2 jours.</p>

Réalisation de travaux dans situations complexes, hors cadre		Orientation assistance à maîtrise d'ouvrage des Compagnons Bâisseurs de Bretagne pour garantir l'accès à l'obtention des aides de droit commun et mener à leur terme la réalisation des travaux
Information sur travaux au Propriétaire Bailleur		Lien propriétaire bailleur pour délivrer une information sur les travaux nécessaires et de sa responsabilité avec l'accord du locataire (Situation non complexe)
Médiation bailleur privé simple	Envoi d'un courrier par le locataire	Orientation vers l'ADIL, ménage autonome
Médiation bailleur privé complexe		Orientation pour coordination par Conseiller logement et ASD du DTAS Orientation vers un accompagnement de la CLCV
Réalisation de travaux parc public	Contact à prendre avec le bailleur	Lien à faire avec le bailleur social, voir avec le référent VEE désigné dans cadre des Contrats d'Utilité Territoriale.
Médiation avec les fournisseurs d'énergie		Orientation chargé de visite en VEE+ dans situations complexes. Orientation espace info énergie, site internet fournisseur énergie, AS ou CESF des DTAS.
Suivi des consommations	Analyse des consos sur plusieurs semaines, à distance, sur la base de relevés compteurs croisés avec les modes de consommation du ménage.	Orientation chargé de visite en VEE+. Orientation pour situations simples vers espace info énergie, site internet fournisseur énergie.
Appropriation d'appareils électroménager ou de chauffages financés par l'AMEE	Pédagogie sur les réglages et les bons gestes	Orientation chargé de visite en VEE+
Accès aux droits	Demande d'aide FSL, FUA...	Orientation vers CDAS, CCAS, ADIL, CLCV...selon la situation

Conseils juridiques		Orientation vers ADIL ou la CLCV
Problématique habitat indigne (insalubrité, indécence, infraction au RSD...)	Si accord du ménage, fiche de repérage à compléter + transmission ADIL	Orientation vers ADIL, dans attente mise en place outil Histologe <i>Exceptions, Quimper Bretagne Occidentale et Brest Métropole</i>
Accompagnement social et budgétaire		Orientation AS départementale sur situation repérée comme dépassant le cadre de la précarité énergétique
Relogement		Orientation vers immoweb (offre parc public) ou le site de l'ADIL (offre parc privé) ... Orientation vers CDAS pour ASLL ou accompagnement social avec lien Conseiller logement au besoin pour partager analyse de la situation.
VEE+ du chargé de visite	Exceptionnellement - afin de garantir un interlocuteur au ménage dans les situations exigeant une coordination de mise en œuvre rapide des préconisations pour lesquelles aucun autre acteur de terrain n'aura pu être mobilisé	Lien au besoin avec l'animateur du SDIME et/ou le conseiller logement pour partager analyse de la situation.

Annexe

La visite eau énergie s'adresse aux ménages dont les ressources sont inférieures ou égales au plafond dérogatoire de Finistère Solidarité Logement.

Composition du Foyer	1	2	3	4	5	6	Personne supplémentaire
Ressources mensuelles	1345 €	1960 €	2357 €	2622 €	3068 €	3458 €	386 €